

## Convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués  
à la 25<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire

Jeudi 6 septembre 2012, à 11 h, ouverture de la salle à 10 h 30  
au ZURICH MARRIOTT HOTEL, Neumühlequai 42, 8001 ZURICH

### Ordre du jour:

#### 1. Rapport annuel 2011/2012

Le Conseil d'administration propose d'approuver son rapport pour l'exercice 2011/2012.

#### 2. Comptes 2011/2012 et rapport de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision et d'approuver les comptes de l'exercice 2011/2012.

#### 3. Comptes consolidés 2011/2012 et rapport de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision et d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2011/2012.

#### 4. Répartition du résultat au bilan 2011/2012

Le Conseil d'administration propose d'utiliser le résultat au bilan 2011/2012 comme suit:

Bénéfice reporté au 1er mai 2011	CHF	0.-
Résultat de l'exercice 2011/2012	CHF	783 341.-
A disposition de l'assemblée générale	CHF	783 341.-
Proposition: Distribution d'un dividende	CHF	382 943.-
Attribution à la réserve légale	CHF	400 398.-
Report à nouveau	CHF	0.-

#### 5. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2011/2012.

#### 6. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'élire PricewaterhouseCoopers S.A., Lausanne, en qualité d'organe de révision pour un nouvel exercice (2012/2013).

#### 7. Divers

Le rapport de gestion, les comptes annuels pour l'exercice 2011/2012, ainsi que les rapports de l'organe de révision peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la société (Glattalstrasse 37, 8052 Zurich) et auprès des banques dès le 16 août 2012.

Chaque actionnaire peut obtenir ces documents ainsi que la carte d'admission sur remise de ses titres ou d'un certificat de dépôt, entre le 16 août et le 4 septembre 2012, auprès de sa banque de dépôt ou des guichets de l'UBS S.A. ou du Crédit Suisse. Les frais de délivrance de l'UBS S.A. et du Crédit Suisse pour cette carte d'admission sont pris en charge par Infranor Inter S.A.

Les actionnaires empêchés d'assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un tiers, par leur banque (représentant dépositaire) ou par M. Josef Wyss, Eggried 28, 6319 Allenwinden, en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO. Sauf indication contraire, ces représentants exerceront leur droit de vote conformément aux propositions du Conseil d'administration.

Zurich, le 16 août 2012

**Infranor Inter S.A.**  
**Le Conseil d'administration**